

ENQUÊTE. #MeToo dans le monde du yoga : des accusations d'abus sexuels dans l'organisation Sivananda

Au moins trente femmes, dont une habitante de Saint-Nazaire, accusent de harcèlement ou de viol plusieurs dirigeants de l'école Sivananda qui a contribué à la popularité du yoga en Occident. Deux d'entre eux ont été écartés alors qu'une enquête globale financée par d'anciens disciples rendra ses premières conclusions mardi 30 juin.



Plus de trente femmes ont répondu à une enquête indépendante sur les abus sexuels au sein de l'organisation de yoga Sivananda. | CORINE MONNERIE/OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#)

Stéphane GALLOIS. Publié le 26/06/2020 à 17h59

Le 17 février 2020, un membre du conseil de direction d'une des plus grandes écoles de [yoga](#) au monde, les Centres internationaux [Sivananda](#) de yoga vedanta (acronyme anglais : ISYVC), est démis de ses fonctions. L'événement, attendu par de nombreux disciples y compris en France, est la conséquence d'un coup de tonnerre provoqué par une publication Facebook.

Le 10 décembre 2019, Julie Salter, ancienne assistante du fondateur de l'organisation brise un tabou de cinq décennies en l'accusant d'avoir abusé d'elle. Dans l'immense communauté cosmopolite des quelque 50 000 professeurs de yoga formés par Sivananda depuis le début des années 1970, son post déclenche une avalanche de réactions.

Jusque dans les années 2010

Si la Néo-Zélandaise, aujourd'hui âgée de 63 ans, met en cause le swami (moine dans la tradition hindouiste) décédé en 1993, des allégations plus récentes apparaissent immédiatement. Plusieurs femmes accusent en particulier deux de ses disciples, devenus depuis membres du conseil de direction, de harcèlements ou d'abus sexuels qui se seraient déroulés jusque dans les années 2010.

Des faits dont, estiment certains anciens étudiants de Sivananda, les huit membres du conseil (les EBM ou executive board members) ne pouvaient pas ne pas avoir connaissance. Face à cette soudaine et puissante vague #MeToo, l'organisation n'a pas tardé à réagir.

Le 13 décembre, son directoire prend acte, dans un communiqué, des « **très sérieuses** » allégations de cette « **ancienne membre qui a servi comme assistante personnelle [du fondateur] de 1982 à 1993** ».

Le directoire reconnaît « une erreur »

Trois jours plus tard, il reconnaît même avoir fait une « **erreur** » en n'ayant pas accordé de crédit à ces allégations déjà « **exprimées par Julie en 2007 devant certains membres du conseil** ». Et il annonce l'ouverture imminente d'une enquête par un tiers indépendant.

Il faut cependant attendre le 21 janvier pour que l'organisation indique le choix d'une avocate, la Québécoise [Marianne Plamondon](#). Cette « **experte reconnue dans le domaine du harcèlement sexuel** » est chargée d'enquêter sur les accusations portées par Julie Salter et deux autres femmes.

Son mandat est ensuite élargi, le 15 février, quand le conseil reconnaît avoir été « **informé de témoignages d'inconduite** » concernant un de ses membres. L'homme est alors relevé « **de ses enseignements et de ses fonctions administratives** ».

15 000 € pour une enquête alternative

Mais de l'avis de certains, le champ de cette enquête reste encore trop étroit. Notamment, il ne permet pas à l'avocate de recevoir d'éventuelles plaintes contre un autre ancien directeur, aujourd'hui retraité, mis en cause ouvertement par plusieurs disciples.

C'est pourquoi, dès janvier, un mois après le post de Julie Salter, un [groupe Facebook](#) se constitue en soutien à toutes les victimes. Un groupe qui compte aujourd'hui plus de 2 300 membres et a [réuni près de 15 000 €](#) pour financer une enquête parallèle. Le projet s'appelle Satya (« **vérité** ») et les deux consultantes choisies, une avocate, [Carol Merchasin](#), et une psychothérapeute, [Josna Pankhania](#), ont rapidement recueilli plus de trente témoignages.

Leurs premières conclusions concernent justement cet ancien membre du directoire, un européen, « **accusé par sept femmes** » selon l'avocate. Le rapport, qui sera rendu public le

30 juin, est entre les mains des administrateurs du projet. Avec les victimes présumées, ceux-ci décideront des suites judiciaires éventuelles.

Un deuxième document concernant le directeur suspendu en février, un Indien, est prévu mi-juillet tandis que le rapport final qui concernera le fondateur « **et quelques autres** » paraîtra à la fin du mois d'août.

Le dirigeant indien « bouc émissaire » ?

L'attente des plaignantes et de leur entourage est d'autant plus forte que, fin mars, invoquant des difficultés liées à la pandémie de Covid-19, la direction de Sivananda a suspendu la première partie de l'enquête confiée à Marianne Plamondon. Celle qui vise le fondateur de l'organisation.

En limitant l'investigation aux accusations concernant son disciple indien, déplore Julie Salter, « **je me demande s'ils ne veulent pas faire de lui un bouc émissaire afin d'éviter les grands changements qui s'imposent** ». Comme deux autres victimes présumées du fondateur, elle a en effet reçu un courrier l'invitant à entrer dans une démarche de conciliation.

Le travail du projet Satya, en revanche, n'est ni suspendu ni limité. Selon ses promoteurs, il recense non seulement les abus sexuels mais aussi les autres formes de domination « **émotionnelle, psychologique, financière, spirituelle et institutionnelle** » au sein d'une galaxie qui compte aujourd'hui près de quatre-vingts centres dans une trentaine de pays.

« Je me souviens de m'être sentie dépassée par la situation »

Même si la plupart des témoignages recueillis sont pour l'instant confidentiels, plusieurs victimes présumées ont trouvé le courage de s'exprimer ouvertement. Parmi elles, Susmita, une Nazairienne de 46 ans qui ne souhaite pas apparaître sous son vrai nom. Elle est une des accusatrices du dirigeant suspendu le 17 février.

Dans un long entretien qu'elle nous a accordé, elle raconte ce début de l'année 2000 à l'ashram (lieu de retraite) de Neyyar Dam, en Inde, où elle suivait le cours de professeur de yoga. « **Alors que je m'occupais de sa fille dans le cadre de mes activités de bénévolat (karma yoga), cet enseignant a insisté pour que je le rejoigne dans leur chambre le soir.** » Sous l'emprise de son autorité, la jeune femme lui obéit. À plusieurs reprises.

« Je me souviens de m'être sentie dépassée par la situation, ses ordres, ses flatteries, ses demandes que je devais satisfaire, les caresses et contacts physiques intimes sous les photos des maîtres. »

« Il utilisait son pouvoir pour séduire les étudiantes »

« Nous n'avons pas eu de relation sexuelle mais en avons été très proches. » Nuit après nuit, Susmita finit par manquer de sommeil et s'épuiser. **« Je me suis même évanouie »** en plein cours de yoga. » Après quelque temps, lui reprochant avec mépris d'être **« trop faible, trop émotive »**, l'homme ne fera tout à coup plus aucun cas d'elle.

Une autre yogi installée en France et qui était à Neyyar Dam à la même époque, le décrit comme **« un maître de hatha yoga charismatique qui a pour habitude d'utiliser son pouvoir pour séduire les étudiantes sous sa responsabilité »**.

Cette Britannique, que nous avons interrogée, se souvient d'avoir fait l'objet de ses attentions. **« Il m'a proposé de venir dans ma chambre si je laissais la lumière allumée. J'ai éteint tout de suite ! Et il n'a pas insisté. »**

Deux autres femmes ont encore mis en cause publiquement cet homme aujourd'hui âgé de 54 ans. Elles se sont confiées au journal québécois [Le Devoir](#). L'une d'elles, Nadine (prénom d'emprunt), était encore mineure au moment des faits qu'elle dénonce.

« Ça y est, il a fait quelque chose de pas correct »

En 1993, âgée de 12 ans, Nadine fréquente le camp d'été des enfants à l'ashram de Val-Morin (Canada). Selon son témoignage qu'elle nous a confirmé, le jeune maître, alors âgé de 27 ans, la complimente abondamment sur son travail. Avec parfois des **« tapes sur les fesses »**.

L'année suivante, il lui raconte ses aventures sexuelles avec des femmes. Au fil des ans, de manière très progressive, il se fait plus insistant. Jusqu'à inviter l'adolescente à son domicile pour divers travaux ou pour lui faire garder sa fille.

Un jour, alors que Nadine a 15 ans, il se serait assis sur elle et aurait dégrafé son soutien-gorge. **« On a entendu sa femme qui arrivait. Il a sauté sur ses pieds et est parti en courant s'enfermer dans la salle de bains. À ce moment-là, je me suis dit : « Ça y est, il a fait quelque chose de pas correct. » »**

Un problème connu au moins depuis 2001

Malgré tout, Nadine n'en parle à personne jusqu'à ce que, deux ans plus tard, l'homme se couche sur elle alors qu'elle faisait la sieste. **« Je me suis levée et j'ai demandé : « Mais qu'est-ce que tu fais ? » J'ai appelé un ami qui est venu me chercher. C'est la dernière interaction que j'ai eue avec lui. »**

Plus tard, au début des années 2000, devenue adulte, elle finira par en parler à son père, lui aussi un habitué de l'ashram. Comme elle ne souhaite pas porter plainte, celui-ci décide de rendre compte au directeur du centre.

L'écoute de ce dernier est attentive et bienveillante. Pourtant, l'auteur présumé ne sera pas sanctionné. Il sera même promu en 2009 et accédera en 2015 au conseil de direction. Peut-être parce que son directeur à l'époque, déjà membre du conseil, a lui aussi besoin de soutien : il s'agit de l'europeén évoqué plus haut, aujourd'hui âgé de plus de 80 ans...

Car, selon des e-mails recueillis par Matthew Remski, auteur et spécialiste du yoga et des mécanismes de domination, cités dans [un article publié le 11 mars](#) sur le site d'information *GEM* (e-mails que nous avons pu consulter), une plainte a été adressée au conseil de direction dès 2001. Elle accuse le swami « **d'attentat à la pudeur et de masturbation publique** » (article en français [ici](#)).

À la même époque, Susmita se souvient, elle aussi, de comportements agressifs de ce responsable des centres d'Inde et du Canada. Et sur les réseaux sociaux, deux autres femmes le mettent directement en cause.

L'une d'elles, Giri Bek raconte son histoire face à la caméra sur YouTube. Elle décrit longuement l'ambiance et le contexte dans lequel elle a été amenée à le servir alors qu'il vivait nu dans son appartement.

« Il m'a demandé de garder le silence »

Un autre témoignage vient de Veena (de son vrai nom Wendy Freeman), son assistante personnelle en 2006 à Val-Morin. « **Il m'a agressé sexuellement, y compris verbalement. Ce que j'ai refusé, raconte-t-elle sur Facebook. Un matin, alors que j'étais dans sa maison pour faire le point sur les derniers e-mails, il m'a demandé de lui apporter son plateau-repas dans sa chambre. Quand je me suis approchée de son lit, il a attrapé mon bras et a soulevé le drap. Il était nu et se masturbait.** »

À l'époque, la jeune femme confie cet incident à son adjoint indien, qui n'était pas encore membre du conseil de direction. « **Il m'a demandé de garder le silence en m'informant que le conseil était au courant. Et, pour me persuader de ne pas aller voir la police, il m'a offert de participer au cours de formation avancée de professeur de yoga.** » Un stage d'une valeur de près de 3 000 € aujourd'hui.

Ainsi, c'est seulement en 2013, à la suite d'autres dénonciations, que les allégations contre ce dirigeant sont prises en compte par le reste du conseil. Une enquête, confiée à une avocate new-yorkaise, ex-membre de Sivananda, mène à sa démission.

Des premières suspicions dans les années 1970

Le magazine de l'organisation, *Yoga Life*, explique alors que le swami renonce « **à toutes ses responsabilités afin de s'adonner à la vie contemplative dans une retraite en Inde** ».

L'homme, dont l'éditorialiste loue le « **service dévoué et inspirant** », était un des premiers et plus fidèles disciples du fondateur toujours révérend par l'organisation : celui-là même que Julie

Salter accuse dans son post du 10 décembre et qui a bâti l'empire Sivananda en exportant vers l'Amérique les enseignements de son propre maître, le yogi indien Sivananda Saraswati.

Connu aussi pour ses « **missions de paix** » à bord d'un bimoteur, qui lui ont valu le surnom de « **swami volant** », le fondateur de l'organisation Sivananda est toutefois, dès 1970, confronté à la justice. Cette année-là, les représentants d'un centre affilié, à Manhattan (New York), l'accusent de détourner l'argent de leur caisse au profit du siège canadien, où il réside, du magazine *Yoga Life* et de ses activités aéronautiques.

« **La plus grande organisation de yoga d'Amérique du Nord** »

La plainte est rejetée par la Cour suprême de l'État de New York mais, parmi les pièces produites, figure une lettre dans laquelle les disciples new-yorkais demandent au swami de renoncer à son avion, « **aux choses matérielles et à cette femme** » qu'ils considèrent comme « **son divertissement sexuel** ».

Un autre signal inquiétant apparaît en 1974 quand la journaliste d'investigation Marci McDonald, lauréate de neuf *National Magazine Awards* canadiens, s'immerge pour plusieurs jours dans l'ashram de Val-Morin, « **siège de la plus grande organisation de yoga en Amérique du Nord** ». Elle veut dresser le portrait de son dirigeant. Elle en révélera surtout les contradictions.

Mais [l'article](#), publié par le magazine canadien *MacLean's* en décembre de la même année, va plus loin. La journaliste y raconte comment, une nuit, elle a croisé « **l'une des quatre jeunes assistantes du swami** » sortant du bungalow du maître.

« **Tout dans mon esprit suggérait un abus sexuel** »

Crachant par terre et en pleurs, l'étudiante américaine de 23 ans se serait mise à crier « **Swamiji, comment avez-vous pu ?** » avant de demeurer prostrée au pied d'un arbre, sous la pluie. « **Tout dans mon esprit suggérait un abus sexuel** », dira plus tard Marci McDonald.

Il faudra pourtant attendre 2019 et les révélations de Julie Salter pour que des témoignages directs apparaissent. « **J'ai été l'assistante personnelle [du swami] pendant les onze dernières années de sa vie** », raconte celle-ci avant d'expliquer comment sa vie a basculé.

C'était au milieu des années 1980. « **Après des nuits de sommeil insuffisant, des repas rares et irréguliers, des réprimandes quotidiennes... La ligne a été franchie : il a commencé à m'utiliser et à m'abuser sexuellement, et ce pendant plus de trois ans.** »

« Je n'ai jamais été forcée »

Le long message décrit « les états de honte et d'angoisse (et de peur) » qu'elle a supportés tandis qu'elle s'efforçait de cacher les déviations de celui que l'organisation vénère comme un saint homme « ayant fait vœu de célibat ».

Après cette publication, deux autres femmes ont livré ce qu'elles ont vécu dans ces mêmes années soixante-dix. Elles se sont confiées à Matthew Remski dans un article [mis en ligne le 11 janvier](#) par *GEM* et nous ont confirmé leurs témoignages.

La première, Lucille Campbell, a 21 ans en 1974, lorsqu'après avoir reçu des compliments et des encouragements particuliers du maître, elle accepte des relations sexuelles avec lui. « **Je n'ai jamais été forcée** », dit-elle, mais à la troisième fois, pensant que « **c'était mal** », elle refuse. Quelques mois plus tard, trois autres personnes lui auraient signalé des incidents sexuels avec le swami.

« Je suis gênée de réaliser maintenant que c'était un viol »

Pour sa part, Pamela Kyssa, dite Padma, accuse le fondateur de l'avoir violée lors d'une retraite au château de Windsor, près de Londres, en 1979. Elle avait tout juste 20 ans. « **Ce ne fut pas violent. Je suis un peu gênée d'avoir 62 ans et de réaliser maintenant que c'était un viol** », reconnaît-elle. « **Il est très difficile pour les victimes d'assumer ce qu'elles ont vécu, explique l'avocate Carol Merchasin qui a recueilli leurs témoignages. Dans les ashrams, sans argent, elles se retrouvent souvent dans un état de dépendance spirituelle et matérielle qui rend presque impossibles la fuite ou la dénonciation. Et puis il y a la honte, la culpabilité et l'isolement.** »

C'est pourquoi la plupart des victimes ne parlent que très longtemps après, et généralement au prix d'un douloureux effort. « **Alors porter plainte... Quand on sait ce que ça coûte financièrement et psychologiquement et que l'on mesure la faible probabilité de succès, elles n'y pensent même pas, ajoute l'avocate.** »

Des abus désormais imprescriptibles au Canada

Pour Pamela, pourtant, les choses ne se sont pas arrêtées là. Un an après le « viol », le gourou âgé de 53 ans, a tenté, dit-elle, de la forcer à un rapport oral. « **J'ai retiré vivement ma tête, en colère. C'était un acte de pouvoir. Qu'est-ce qu'il pouvait bien vouloir ?** »

Aujourd'hui, ces femmes, elles, savent ce qu'elles veulent. Elles ont témoigné dans le cadre des deux enquêtes pour, comme le dit Wendy Freeman, « **être sûres que les auteurs de ces abus soient empêchés d'en commettre à nouveau et que les fonctionnements qui les ont couverts depuis plus de trente ans soient revus dans le cadre de règles et de codes de conduite appropriés.** »

La ministre de la Justice québécoise, Sonia LeBel, pourrait bien les y aider : elle vient de faire adopter, le 12 juin, une loi rendant imprescriptibles, au civil, les poursuites concernant des agressions à caractère sexuel.

Contacté par le biais de son agence de relations publiques au Québec, qui rappelle « **qu'une politique anti-harcèlement a été mise en place dès 2007** », le conseil de direction international de l'organisation n'a pas souhaité répondre à nos questions. Il n'a pas donné suite non plus à notre demande de contact avec les anciens dirigeants mis en cause. Interrogée par ailleurs, l'avocate Marianne Plamondon nous a répondu « **ne pas avoir le mandat de faire des déclarations publiques** ».

TÉMOIGNAGE. « Une emprise psychologique et physique » : cinq années de yoga chez Sivananda

Elle préfère ne révéler que son nom spirituel. Susmita, une Bretonne habitant à Saint-Nazaire, a vécu et enseigné pendant cinq ans dans la célèbre école qui a contribué à la popularité du yoga en Occident. De l'Inde au Québec, en passant par Paris, elle en est ressortie anéantie.



Susmita fait partie des dizaines de femmes qui ont témoigné contre trois anciens dirigeants de l'école de yoga Sivananda. | CORINE MONNERIE/OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#)

Stéphane GALLOIS. Modifié le 26/06/2020 à 18h10 Publié le 26/06/2020 à 18h02

Depuis plus de quinze ans, Susmita gardait sa colère en elle. Si cette [Nazairienne](#) de 46 ans dénonce aujourd'hui un des dirigeants de l'organisation internationale de yoga Sivananda, c'est parce que, comme beaucoup d'autres, elle a été ébranlée par un post sur Facebook, le 10 décembre 2019.

En s'exprimant dans le cadre de deux enquêtes en cours, cette mère de famille veut aussi dire sa part de vérité sur le climat psychologique délétère qu'elle a connu dans les ashrams (lieux de retraite) d'[Inde](#), du [Canada](#) et de France. Car ses quatre dernières années au centre Sivananda de Paris et à l'ashram de Neuville-aux-Bois ([Loiret](#)) l'ont laissée épuisée et sans ressources.

« Un jour de juillet 2005, à 32 ans, je me suis retrouvée en gare de Fleury-les-Aubrais, près d'Orléans, avec 100 € en poche et mes quelques vêtements jaunes de yogi. C'est tout

ce qui me restait après cinq années de service au sein de l'organisation Sivananda, raconte-t-elle. J'allais devoir reconstruire ma vie entièrement. »

« Pas de sécu, pas de banque, pas de téléphone... »

Ce départ, non voulu, fait suite à un différend avec les responsables des centres français et européens qui ont soudain décidé « de rejeter » celle qu'ils ont qualifiée, dit-elle, de « pomme pourrie ».

« À ce moment-là, je n'avais plus aucun ancrage dans la société : pas de sécurité sociale, pas de compte en banque, pas de carte bancaire, pas de téléphone portable, pas de RMI ou autre allocation, pas de cotisation retraite, aucun argent de poche autre que les 100 € qu'on venait de me remettre. Et pas de suivi médical. »

Comment en arrive-t-on là ? Entourée de ses petites filles, Susmita raconte. « J'avais 25 ans quand j'ai rencontré pour la première fois l'organisation Sivananda. C'était au printemps 1999. Après un diplôme d'ingénieur, j'ai pas mal bourlingué : stage en Irlande, long voyage en Amérique du Sud... Et enfin l'Inde, une révélation ! »

Très vite, « une première expérience difficile »

Au cours d'un séjour à l'ashram de Neyyar Dam, dans le Kerala, elle découvre le yoga. Et décide d'approfondir cette pratique à la fois physique et spirituelle. « À la fin de mon stage, on me propose une place de bénévole pour m'occuper d'un camp pour enfants. » Une sorte de trait d'union entre le yoga et son expérience d'animatrice de centre de vacances.

« Le camp était dirigé par un swami, un moine dans la tradition hindouiste, qui portait en lui sagesse, humilité et simplicité. Avec un humour incroyable ! » Conquise par cette ambiance qui lui faisait du bien, Susmita se retrouve plus tard au Québec à faire du bénévolat (karma yoga) au centre Sivananda de Montréal puis à l'ashram voisin de Val-Morin.

« Ce sera ma première expérience difficile », mais pas la dernière : **« tâches faramineuses, fastidieuses et non reconnues comme telles, cris et réprimandes de la part de certains swamis ».** Susmita n'apprécie pas du tout mais elle persévère.

« Le directeur humilie les membres de l'équipe en public »

« Je voulais être intégrée comme membre du personnel (staff) à part entière pour pouvoir retourner en Inde. » Pour cela, elle doit se payer le cours de professeur (Teacher's Training Course ou TTC), en janvier 2000, à Neyyar Dam après avoir fait divers petits boulots en France pour rassembler le budget.

Et en février, admise dans le « **staff** », elle découvre, dès les premières réunions du matin, « **comment le directeur aime terroriser ou humilier certains membres de l'équipe en public** ».

Ce mois-là, un cours avancé de professeurs (ATTC) a lieu à l'ashram. Il est dirigé par un enseignant indien venu du Canada accompagné de sa fille de 6 ans.

« **Il se comporte comme un séducteur, un dragueur** »

« **On me confie le rôle de baby-sitter.** » Susmita passe donc ses journées à s'occuper de la petite et les interactions avec son père sont assez nombreuses. « **Avec moi, il se comporte peu à peu comme un séducteur, un dragueur. Je suis nouvelle et surtout très naïve et idéaliste sur la pureté des relations dans un ashram.** »

L'enseignant invite la jeune femme à suivre les cours de l'ATTC auxquels elle n'est pas inscrite. « **Il apprécie et commente avec insistance mes postures.** » Un soir, il l'invite à rester dans la chambre qu'il partage avec sa fille. « **Il est très insistant et flatteur. Je suis à mille lieues de me douter qu'il joue avec moi comme avec sa proie.** »

« **Nous n'avons pas eu de relations sexuelles, se défend Susmita, mais nous en avons été très proches.** » Elle se souvient de s'être sentie dépassée par la situation, « **ses ordres, ses flatteries, ses demandes de visites nocturnes, les caresses et contacts physiques intimes sous les photos des maîtres** ».

« **J'étais sous son emprise psychologique et physique** »

« **Je perdais pied. Cela ne correspondait pas à ma conception de la vie dans un ashram. Je me sentais en perte de contrôle.** » Malgré tout, elle lui faisait confiance : n'était-il pas indien et disciple du révérend fondateur de l'organisation ? « **Avec le recul, je me rends compte que j'étais sous son emprise psychologique et physique.** »

A l'été, Susmita part au Népal faire un stage de méditation. L'occasion aussi de renouveler son visa pour l'Inde qui n'est pas permanent. « **Sa fille et lui me manquaient alors je leur ai écrit une lettre adressée au centre de Toronto (Canada).** »

Mais au retour, on lui apprend que son activité dans l'organisation est compromise. « **La femme de Prahlada a intercepté ma lettre et ça va très mal... Elle dit avoir enfin une preuve de son comportement volage.** » Et elle en a informé le directeur de Neyyar Dam qui supervise aussi les centres canadiens.

« **C'est désormais moi la fautive** »

« C'est désormais moi la fautive. Victime de la prédation sexuelle d'un homme, que je supposais d'ailleurs séparé, je suis accusée de lui faire quitter son pur et droit chemin de yogi ! »

La jeune femme ne sera finalement que **« punie »** : le directeur lui ordonne de rejoindre le centre de Chennai (Madras). **« Quand on est staff, on doit obéir aux mutations même si elles sont brusques, violentes et brisent à la fois nos amitiés, nos efforts et les relations construites... Pas d'attachement, tel est le mantra ! »**

Elle revient pourtant à Neyyar Dam en fin d'année car on a besoin de ses compétences d'interprète pour des stages où il y a des francophones. **« Mon ami, le swami rencontré lors du camp pour les enfants, est là et la vie de staff continue avec ses joies et quelques difficultés liées à mon ego rebelle ! »**

« Il en a profité pour me toucher les seins »

Mais en février 2001, l'homme qu'elle accuse est de retour. **« Ma vie à l'ashram devient un enfer. Au mieux, il m'ignore, souvent il m'humilie. »** Cette fois, il lui interdit de suivre ses cours alors qu'elle est censée les traduire. **« Je souffre terriblement dans l'indifférence générale : pour les membres locaux de l'équipe, cet Indien, qui vit au Canada, marié à une Occidentale, est un demi-dieu. Il est admiré, adulé. »**

Elle l'observe. **« Il attire autour de lui de jolies, jeunes et souples élèves, les corrige avec une insistance déplacée. »** Elle finit par craquer et se renseigne. Sans dévoiler sa situation, elle apprend qu'en réalité, le trentenaire est connu pour ses infidélités. **« Son pouvoir, son aura et sa domination sexuelle sont visibles et me font peur pour ses futures victimes. »**

Susmita est surtout choquée que le directeur ferme les yeux sur tout ça. Mais elle comprend vite que celui-ci a également ses errements. **« Il m'a appelée, une fois, dans son appartement pour lui apporter un courrier. Et il en a profité pour me toucher les seins. »**

Des journées éprouvantes et interminables

Et quand elle en parle, plus tard, à la responsable des centres européens, **« celle-ci rit en expliquant que c'était une sorte de bizutage, que les vieux swamis lubriques tripotent les jeunes filles. »** Et d'ajouter qu'elle-même, autrefois, avait été embrassée sur la bouche...

C'est ainsi qu'au printemps 2001, la jeune yogi est renvoyée en France. **« Pour aider au démarrage du nouvel ashram de Neuville-aux-Bois. »** Dans l'Hexagone, son point de chute est d'abord le centre Sivananda de Paris. **« Les conditions de vie y sont rudes. On dort par terre dans les salles de yoga. On n'a pas de chambre, juste un minuscule placard pour nos affaires. On doit donner les cours, faire le ménage, la cuisine... »**

Les journées commencent à 5 h 30 et se finissent vers 22 h... Voire plus tard pour Susmita qui s'occupe aussi de la comptabilité, du web design et des brochures.

« Je vomis souvent avant les cours »

« **Malgré tout, je deviens très proche de la directrice de l'ashram. On partage une énorme capacité de travail. Elle m'aime bien et essaie toujours de me faire progresser. Mais je lui reproche sa soumission à une autre dirigeante chez qui tout me semble faux.** » Ce sera le germe de la rupture à venir.

En attendant, les activités de staff en France sont exigeantes et épuisantes. Les burn-out sont réguliers. Nombreux sont les matins où la jeune femme renonce au satsang (méditation et prière en commun) pour dormir.

« **Je saigne du nez régulièrement, je digère mal, je vomis parfois avant les cours de yoga que je donne, ou même pendant la relaxation finale. Je rêve de dormir assez, je ne médite plus, d'ailleurs tous les staffs piquent du nez sur leur cousin de méditation.** »

« Je fais encore régulièrement des cauchemars »

À ce rythme, Susmita finit par perdre tout contact avec ses amis. « **On pouvait théoriquement voir notre famille une fois par an mais ces visites étaient mal vues et découragées en raison du « manque de pureté » du milieu familial.** »

« **Heureusement notre jeunesse, les fous rires avec l'équipe, les profs, les bénévoles et la foi dans notre mission quotidienne nous aidaient à tenir.** » Avec l'aide de la seule demi-journée de repos hebdomadaire : le dimanche matin.

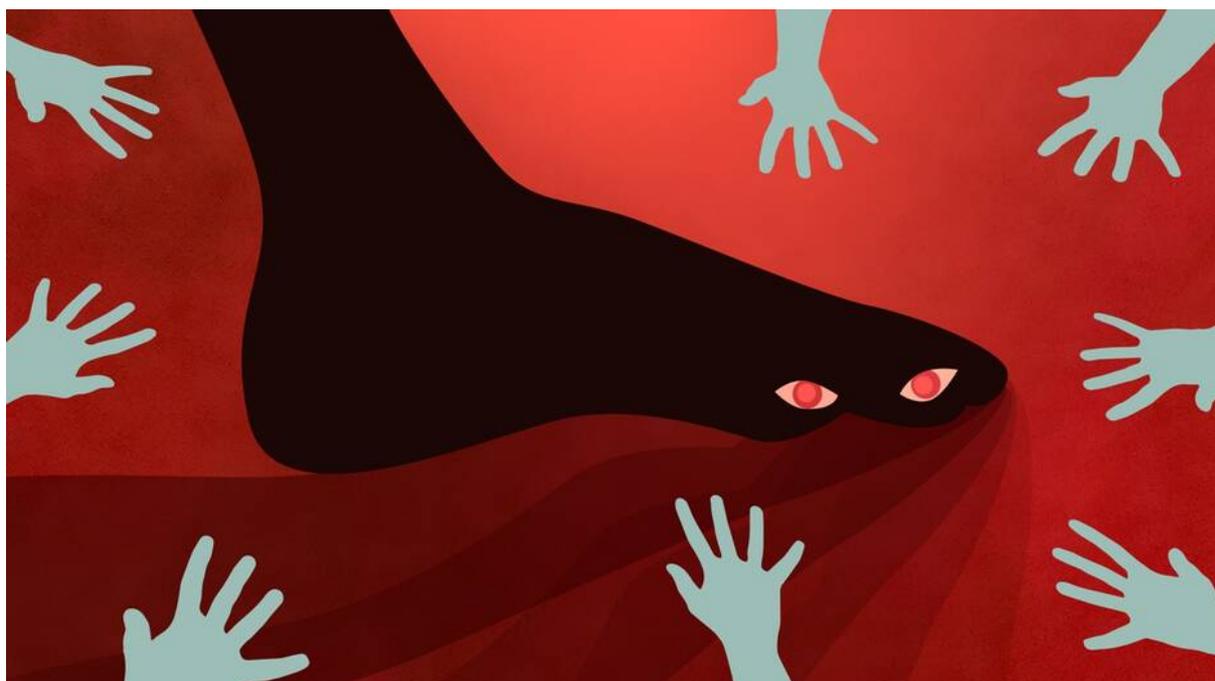
Aujourd'hui, 15 ans après ce terrible moment de solitude sur le quai d'une gare, Susmita espère que la vague qui secoue Sivananda pourra l'aider « **à retrouver la sérénité et, pourquoi pas, à obtenir la prise en compte de tout ce travail sous la forme d'un salaire et de droits pour la retraite...** »

Car malgré quatre années de psychothérapie et une vie qui a finalement repris un cours normal, elle n'est toujours pas en paix vis-à-vis de l'organisation. « **Je fais encore régulièrement des cauchemars** », glisse-t-elle dans un sourire un peu triste en caressant le chaton qui s'endort sur ses genoux.

Deux ans après ces épisodes, en 2007, une politique anti-harcèlement a été mise en place dans les centres Sivananda à l'échelle mondiale. La [charte de traitement des « inconduites »](#) est accessible sur le site de l'organisation.

Abus sexuels dans le yoga : stupeur et revendications chez les élèves des centres Sivananda français

Après la colère, c'est à présent l'heure de l'inventaire au sein de la communauté française des membres de l'organisation internationale de yoga Sivananda. Outre les abus sexuels, ceux-ci dénoncent les conditions de vie et de travail ainsi que l'usage exagéré du bénévolat. Et réclament des enquêtes.



Abus sexuels, conditions de vie, de travail... C'est l'heure de l'inventaire au sein de la communauté française des membres de l'organisation internationale de yoga Sivananda. | CORINE MONNERIE / OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#)

Stéphane GALLOIS. Modifié le 26/06/2020 à 18h23 Publié le 26/06/2020 à 18h09

À [Saint-Nazaire](#) (Loire-Atlantique), Susmita a gardé ses griefs sous son mouchoir pendant près de 15 ans. Mais depuis la publication du post Facebook de Julie Salter dénonçant les abus sexuels du fondateur de l'organisation Sivananda, sa colère rejaillit.

Comme des dizaines d'autres membres de la communauté des élèves et professeurs de [yoga](#) formés par Sivananda depuis un demi-siècle, la mère de famille, aujourd'hui âgée de 46 ans, demande des comptes.

Et pas seulement sur les [cas de harcèlement et de viol](#) présumés dont elle a été une des victimes. Les élèves des centres de Paris et Neuville-aux-Bois (Loiret) critiquent aussi le

fonctionnement social et financier de l'organisation. Un fonctionnement qu'ils estiment opaque et propice à tous ces abus.

« Manque de compassion »

« **Tout le monde a le droit à l'erreur...** » En entendant ces mots, Alix, qui pratique le yoga depuis une dizaine d'années, a décidé de s'éloigner de l'organisation. « **Je n'y ai plus remis les pieds** », assure-t-elle, depuis cette discussion de décembre 2019 au centre Sivananda de Paris.

Créé en 1977 et installé à deux pas de la gare de l'Est, le site est l'un des plus importants de cette école mondialement réputée, connue pour avoir contribué au développement du yoga en Occident.

Ce jour-là, la communauté des yogis est en émoi. Sur sa page Facebook, l'ancienne assistante personnelle du fondateur de l'organisation vient de révéler, quelques jours auparavant, les abus dont elle aurait été victime trente ans plus tôt.



Au 140 rue du Faubourg Saint-Martin, l'immeuble qui abrite le centre de Paris de l'organisation Sivananda. | GOOGLE VIEW

« **Moi qui me sens peu concernée par la dimension spirituelle de Sivananda, je suis quand même allée à ce satsang [méditation et prière en commun]. Je voulais entendre ce que la directrice avait à dire à ce sujet.** »

Parce que l'auteur présumé de ces agressions n'est pas n'importe qui. Le swami (moine dans la tradition hindouiste), décédé en 1993, est vénéré comme un gourou dans les quelque quatre-vingts centres et ashrams (lieux de retraite) que compte l'organisation dans une trentaine de pays. Sa photo est omniprésente et ses louanges sont chantées aux satsangs du matin et du soir.

Malgré tout, d'après la jeune femme, « **la séance a commencé comme d'habitude** ». Ce n'est qu'après les rituels que la dirigeante « **a évoqué les déclarations de Julie Salter, expliquant, dans un premier temps, que ces allégations étaient infondées.** »

Elle les aurait reconnu implicitement un peu plus tard avec ce fatalisme qu'Alix ne peut pas accepter. Pour la jeune yogi, qui suit cette affaire avec attention depuis six mois, « **l'organisation semble dépassée et ses cadres dans l'incapacité de saisir la gravité de la situation.** »



L'ashram Sivananda de Neuville-aux-Bois (à gauche) dans son écrin de verdure. | GOOGLE MAPS

La France n'est pourtant pas au cœur de la vague #MeToo qui ébranle les centres Sivananda. La plupart des faits dénoncés dans les jours et les semaines qui ont suivi le post de Julie Salter concernent l'Inde, le Canada et l'Angleterre. « **Mais attention, nous ne sommes pas à l'abri** », relève Jane.

Selon cette Britannique installée à Paris et habituée des centres français, « **un vieux swami** » qui a vécu longtemps à l'ashram de Neuville-aux-Bois, pourrait bien être dénoncé à son tour. « En septembre 2011, alors qu'il m'avait proposé d'aller nous promener dans les bois de la propriété, il m'a sauté dessus et a essayé de m'embrasser. Je l'ai remis à sa place. »

Mais, l'année suivante, Jane découvre que l'homme, qui a fait vœu de chasteté, aurait proposé régulièrement « **ses câlins** » à de jeunes élèves de l'ashram. « **Convoqué par la directrice après ma dénonciation, il a avoué, mais il est quand même resté jusqu'en 2018.** »

Fatigue physique et insécurité

Un autre épisode de la vie de la communauté fait bondir Jane. « **Un jour, une jeune femme qui travaillait comme bénévole en cuisine avec moi a été gravement mordue par le chien d'un voisin. L'organisation aurait dû porter plainte mais elle ne l'a pas fait. Lorsque j'ai demandé si l'ashram était assuré, la réponse est restée évasive.** »

« **On était pourtant une cinquantaine de bénévoles sur place, il pouvait arriver n'importe quoi.** » Et dans le cas de cet accident, « **le minimum aurait été d'être solidaire avec la victime, qui ne parlait pas français, en l'accompagnant aux urgences.** » Qui a pris en charge les frais ? Jane ne sait pas.

Selon Susmita la plupart des membres du personnel n'ont pas de couverture sociale. « **Même moi, pourtant Française, je n'avais pas de sécu. Et pas non plus de suivi médical ou gynécologique** », ajoute-t-elle indiquant qu'elle a payé ce manque de prévention un peu plus tard dans sa vie.

« Nous étions tous en fatigue chronique »

Pour l'ancienne professeure de yoga bénévole, les risques pour la santé sont d'autant plus grands que, dans les centres, la fatigue est omniprésente. « **Je n'ai jamais aussi intensément travaillé de ma vie** », confirme Jane qui évoque des journées de 7 h à 22 h non-stop.

« **Nous étions tous en fatigue chronique** », affirme Susmita à propos des permanents. « **Le réveil était à 5 h 30 et la journée se terminait parfois à minuit.** » Une ancienne directrice du centre de Paris aurait eu coutume de souhaiter à ses bénévoles « **5 heures de bon et profond sommeil** », rapporte-t-elle avec ironie.

Résultat : « **Moi qui ai toujours été dynamique et sportive, au cours de ma dernière année à l'ashram, j'étais incapable de suivre mes parents dans une simple promenade à pied.** »

Troubles psychologiques

« **La fatigue est aussi un moyen de contrôler les gens** », estime Susmita. Des gens qui sont souvent déjà cabossés lorsqu'ils arrivent à Sivananda. « **Beaucoup de personnes se tournent vers la spiritualité, le yoga, à un moment où elles rencontrent des difficultés dans leur vie. Un peu perdues, elles viennent chercher un sens.** »

Mais, au contraire des ashrams indiens « **ouverts, grands et libres** », les centres occidentaux sont « **fermés, denses, débordants à certaines heures** ». La vie y est oppressante. « **Les bénévoles sont soumis au stress et à la mauvaise humeur des swamis, ajoute-t-elle, au lieu de recevoir le soutien psychologique dont ils auraient bien besoin.** »

Pour Susmita, les cinq années de yoga, « **une pratique destinée à aider les âmes à évoluer** », se sont prolongées par « **quatre années de psychothérapie à 50 € la séance hebdomadaire** ».

Travail dissimulé et fraude ?

C'est par le volet social que les bénévoles français espèrent obtenir une normalisation des conditions de vie dans les centres. « **En 2011, j'ai été cuisinière bénévole pendant trois mois à l'ashram de Neuville-aux-Bois, ajoute Jane. J'ai servi jusqu'à 150 repas, deux fois par jour, avec une équipe changeante et totalement inexpérimentée... L'année suivante, ils ont engagé un professionnel.** »

Néanmoins, encore aujourd'hui, une grande partie de l'encadrement et de l'enseignement est assurée par des bénévoles qui échangent leurs efforts contre la pension complète. Ceci constitue-t-il du travail dissimulé ? Plusieurs anciens bénévoles considèrent que oui.

Même si une visite de l'inspection du travail à Neuville-aux-Bois en 2004 n'a abouti sur aucune procédure, certains refusent de lâcher l'affaire. « **Nous avons de nouveau saisi l'inspection du travail du Loiret** », indique Louis (prénom d'emprunt), un pratiquant du centre de Paris qui a pris ses distances avec l'organisation « **devant le manque de compassion des dirigeants pour les victimes d'abus sexuels** ».

Avec l'été, l'activité redémarre

Le jeune homme a même profité du confinement pour creuser les questions juridiques et sociales que certains membres se posent. « **J'ai notamment découvert que des personnels religieux résidant en France n'étaient pas déclarés à la Cavimac, le régime social des cultes.** » Alors que l'association Sivananda en France a été reconnue congrégation hindouiste en 1997.

D'autres anciens bénévoles ont également écrit à l'Ursaaf en espérant que leur situation personnelle soit réétudiée. « **Il y a des arguments pour ça, estime Louis. Le lien de subordination, par exemple, semble flagrant.** »

En attendant, l'activité redémarre dans les centres français. Fermé pour cause de Covid, l'ashram de Neuville-aux-Bois a rouvert le 26 juin et au moins trois stages de professeurs de yoga d'une durée d'un mois y sont prévus pendant l'été.

Contactée, la direction des centres français n'a pas souhaité répondre à nos questions. Elle nous a fait savoir par courrier qu'elle était « **parfaitement en conformité avec toutes les**

exigences légales et réglementaires de notre pays » ainsi qu'avec « **toutes exigences morales** ». Une [charte de traitement des « inconduites »](#), accessible sur le site de l'organisation, a d'ailleurs été mise en place, « **dès 2007** », pour l'ensemble de l'organisation Sivananda.

Abus sexuels dans le yoga : « un risque lié à la relation maître-disciple »

Claude Mathieu enseigne le yoga depuis les années soixante à Paris, puis à Rennes. Il explique les raisons qui favorisent les abus sexuels dans ces pratiques pourtant « extraordinairement apaisantes ».



Claude Mathieu, professeur de yoga et rédacteur en chef d'« Infos Yoga ». | ÉCOLE YM

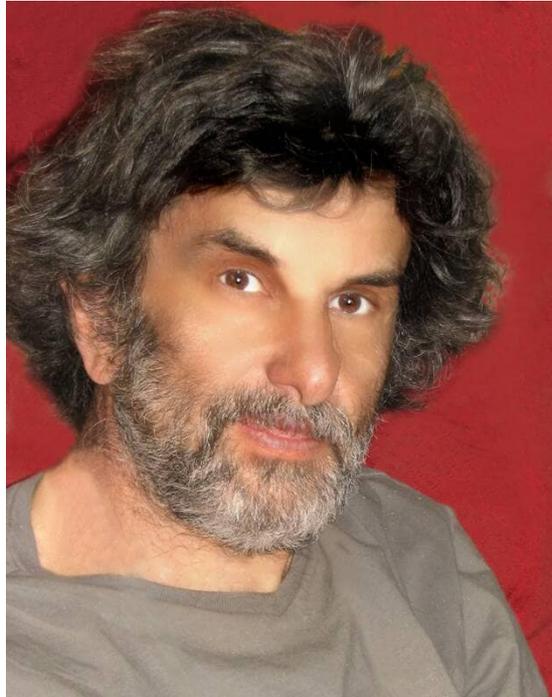
[Ouest-France](#)

Stéphane GALLOIS. Publié le 26/06/2020 à 19h09

[Claude Mathieu](#), plus connu sous le simple nom de « Mathieu », est rédacteur en chef de la revue *Infos Yoga*. Pratiquant depuis près de soixante ans, il connaît bien l'histoire « des yogas » et de leur développement en Occident. Pour lui, les allégations d'abus sexuels, comme celles qui secouent actuellement [l'organisation Sivananda](#), ne sont ni nouvelles, ni propres au yoga. Il met, cependant, en garde les pratiquants contre les risques inhérents à la relation entre maître et disciple.

Est-ce difficile de s'orienter dans le monde du yoga ?

Je préfère parler des yogas. La diversité des pratiques est, en effet, compliquée à saisir pour le néophyte. Tout comme la multiplicité des écoles et pseudo-fédérations en France. Certaines vont d'ailleurs au-delà du yoga, prônant le végétarisme ou des formes de spiritualité d'origine indienne. Je crois qu'il ne faut pas tout amalgamer. Le yoga se suffit à lui-même.



Claude Mathieu a commencé à pratiquer le yoga à 16 ans dans les années soixante. | ÉCOLE YM

Pourquoi constate-t-on des dérives à caractère sexuel ?

Le cas de Sivananda n'est pas unique. De telles affaires ont concerné d'autres écoles comme Satyananda, Ashtanga ou Bikram. Beaucoup de gens viennent au yoga parce qu'ils sont en recherche d'eux-mêmes, d'une voie. Vulnérables, ils peuvent être des proies faciles pour des prédateurs sexuels armés de l'aura de professeur. Il faut appeler les pratiquants à faire attention. Mais le problème existe dans d'autres domaines, on le sait bien, dès lors qu'il y a une relation de maître à disciple.

Faut-il alors mettre en garde contre les yogas ?

Je ne crois pas. Fort heureusement, tout le monde du yoga n'est pas comme ça. Il y a dans cette pratique des aspects extraordinaires qui nous aident vraiment, nous Occidentaux névrosés, à trouver la paix, l'équilibre, la stabilité. En revanche, moi qui voyage souvent en Inde, j'invite les pratiquants à faire le tri dans ce qui nous vient de là-bas. Tout n'est pas transposable chez nous sans danger, car leur société n'est pas fondée sur les mêmes règles que la nôtre.